

Jeux mondiaux universitaires FISU

Critères de sélection

2023



Table des matières

1. Renseignements généraux et objectifs	3
2. Critères d'admissibilité	4
3. Directives de sélection	5
4. Critères de sélection	6
5. Informations sur le voyage.....	7
6. ANNEXE A– Définitions	8
7. ANNEXE B – Système de points de Coupe du monde.....	9

PRÉCISION

Vu la nature changeante et imprévisible de la situation de la COVID-19, les modalités, les critères de sélection et les compétitions décrits dans ce document sont sujets à changement en tout temps.

*La priorité de Nordiq Canada est la santé des athlètes et du personnel. Nordiq Canada appliquera les meilleures pratiques et respectera les recommandations des autorités sanitaires (nationales et internationales) pour déterminer si une équipe participe ou non aux compétitions dont il est question dans ce document. **Nordiq Canada se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute compétition jugée non sécuritaire.***

AVIS IMPORTANT

*La date limite de la FISU pour la sélection, les inscriptions et le paiement des frais d'inscription est le 21 novembre 2022. Pour permettre à Nordiq Canada de sélectionner une équipe, la FISU a repoussé cette date au 12 décembre 2022 à 12 h HE afin de permettre la tenue d'une compétition de sélection de l'Est et de l'Ouest. Avant cette date, et cette demande est **NON NÉGOCIABLE**, les athlètes intéressés à participer à la compétition FISU **DOIVENT** soumettre les documents suivants et un dépôt d'ici le **15 novembre 2022** :*

- *Formulaire d'admissibilité FISU :*
https://usports.ca/uploads/cis/International/universiades/2023/Winter/FISU_Academic_Eligibility_Form_2022-2023_WUG_%26_WUC.pdf
- *Soumettre une déclaration d'intérêt (DI) d'ici le **15 novembre à 23 h 59 HNR** sur [Zone4](#) afin d'être considéré pour une sélection et envoyer un dépôt de 750 \$, qui sera remboursé si l'athlète ne se qualifie pas. Un dépôt supplémentaire de 1500 \$ est demandé à la qualification pour assurer une place sur l'équipe FISU. Le solde doit être payé d'ici le 21 novembre 2022 sans exception.*

1. Renseignements généraux et objectifs

- 1.1** Ce document vise à déterminer les critères de sélection utilisés pour sélectionner les athlètes de ski de fond qui vont représenter le Canada aux Jeux mondiaux universitaires FISU 2023 (JMU).
- 1.2** Le présent document indique l'admissibilité des athlètes et les critères utilisés par Nordiq Canada pour sélectionner les athlètes des Jeux mondiaux universitaires FISU 2023.
- 1.3** Le processus de rédaction de ces critères de sélection est guidé par la *Politique de sélection, nomination et annonce de l'ÉNS*.
- 1.4** Le pouvoir de décision finale revient au (à la) directeur(-trice) de haute performance (DHP) de Nordiq Canada ou à son (sa) représentant(e).
- 1.5** Les décisions concernant la sélection peuvent être portées en appel conformément à la *Politique d'appel et de résolution des différends* de Nordiq Canada. Vu les délais serrés, la limite pour déposer un appel est 24 h après la publication de l'avis d'équipe sur le site web de Nordiq Canada.

- 1.6 Le (la) DHP de Nordiq Canada ou son (sa) représentant(e) a l'autorité et se réserve le droit de modifier ce document avant les dates de sélection dans les circonstances suivantes :
- a. En cas de circonstances imprévues hors de contrôle de Nordiq Canada qui empêchent le (la) DHP d'appliquer les procédures de sélection de façon juste et objective.
 - b. Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) considérés pertinents par Nordiq Canada concernant les critères sont fournis par des parties externes incluant, sans s'y limiter, un comité organisateur, Sport Canada, le Comité olympique canadien, la FIS ou tout autre organisme pertinent.
 - c. Pour corriger, clarifier ou amender toute incohérence, erreur ou omission;
 - d. Circonstances par rapport à la COVID-19 incluant, sans s'y limiter : annulation ou report de course, restrictions aux frontières, restrictions sur les voyages, restrictions sur les déplacements, impossibilité d'assurer la sécurité des athlètes, etc. Les changements apportés à ce document seront communiqués directement à la communauté de ski selon les moyens et aux endroits où les critères originaux ont été publiés. Nordiq Canada décline toute responsabilité envers quiconque à la suite d'une quelconque modification.
- 1.7 Cette politique n'oblige pas Nordiq Canada à sélectionner le nombre maximal d'athlètes pour combler les quotas alloués.
- 1.8 L'athlète est responsable de lire et de comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire. Veuillez contacter le (la) DD pour toute clarification concernant le contenu de ce document.

2. Critères d'admissibilité

- 2.1 Les athlètes doivent être membres en règle¹ de Nordiq Canada et détenir un passeport canadien, une licence de course de Nordiq Canada et une licence canadienne valide de la FIS.
- 2.2 Les athlètes ne seront pas officiellement sélectionnés pour une équipe tant que les exigences d'admissibilité n'auront pas été vérifiées par Nordiq Canada. Les athlètes sélectionnés pour une équipe seront avisés par Nordiq Canada. L'équipe officielle sera annoncée par Nordiq Canada lorsque toutes les vérifications auront eu lieu. Les athlètes doivent signer l'accord de voyage de compétition de Nordiq Canada.
- 2.3 Les athlètes doivent satisfaire à tous les critères d'admissibilité des Jeux mondiaux universitaires FISU et des épreuves indiquées dans les [Règlements des Jeux mondiaux universitaires FISU](#), notamment :

¹ Voir les règlements généraux de Nordiq Canada pour connaître la définition d'un membre en règle.

- a. Tous les athlètes doivent être citoyens du pays qu’ils représentent;
- b. Les athlètes doivent être âgés entre 18 et 25 ans au 31 décembre de l’année de la compétition (nés entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 2005);
- c. Les athlètes qui participent aux compétitions sportives FISU doivent représenter le même pays que lors des compétitions de leur FI respective. Le changement de nationalité sportive doit respecter les règlements de la FI.
- d. Les athlètes doivent être actuellement officiellement inscrits à un programme menant à un diplôme dans une université ou une institution similaire dont le statut est reconnu par l’autorité académique nationale appropriée du pays.
- e. Les athlètes peuvent être des anciens étudiants des institutions mentionnées en a) qui ont obtenu leur diplôme dans l’année civile précédant la compétition.
- f. Les athlètes doivent remplir tous les documents demandés pour prouver leur admissibilité. Voir l’article 5.

- 2.4 Les athlètes sélectionnés et présélectionnés doivent satisfaire aux conditions suivantes et les accepter pour être admissibles à participer aux compétitions :
- a. Être en bonne santé et être complètement remis de toute blessure ou maladie au moins 48 heures avant le départ prévu, le tout confirmé par un médecin et l’entraîneur de développement de l’ÉNS. Il est possible qu’une comparaison de résultats sanguins soit demandée pour confirmer l’état de santé de l’athlète.
 - b. Recevoir un résultat négatif au test de COVID-19 dans les 48 heures avant le départ ou selon les échéances des consignes sanitaires du gouvernement.
 - c. Être en état de performer en compétition tel que démontré pendant la saison d’entraînement et de compétition. Cette évaluation sera effectuée par les entraîneurs de l’ÉNS et le (la) directeur(-trice) du développement sportif.

3. Directives de sélection

- 3.1 Les athlètes doivent remettre une déclaration d’intérêt avant le **15 novembre à 23 h 59 HNR** sur [Zone4](#) pour être considérés pour la sélection. Ils doivent également envoyer un dépôt de 750 \$, qui sera remboursé aux athlètes non qualifiés. Un dépôt supplémentaire de 1500 \$ est demandé à la qualification pour assurer une place sur l’équipe FISU et le solde de 1450 \$ doit être payé avant le 22 novembre 2022.
- 3.2 Le [formulaire d’admissibilité FISU](#) doit être rempli et renvoyé à Julie Beaulieu (jbeaulieu@nordiqcanada.ca) d’ici le **15 novembre**.
- 3.3 Seules les compétitions indiquées dans ce document sont considérées pour les classements et normes de sélection.
- 3.4 En cas d’égalité après l’application des critères de sélection, l’égalité sera brisée par le meilleur résultat d’épreuve individuelle. Si l’égalité persiste, le 2^e, 3^e, etc. meilleur résultat sera utilisé jusqu’au bris d’égalité.
- 3.5 Le (la) DHP se réserve le droit de choisir ou de modifier la taille de l’équipe, dans

les limites du budget opérationnel, afin d'assurer la santé et la compétitivité de l'équipe.

- 3.6 La taille de l'équipe est au minimum 4 hommes et 4 femmes et au maximum 6 hommes et 6 femmes.
- 3.7 Les athlètes ne seront pas admissibles pour une compétition à moins d'être en santé et prêts à performer au moment du départ de l'équipe (*consulter l'article 2.4*).
- 3.8 La suspension de l'entraînement et des compétitions pour des raisons de santé ne s'applique pas pour ce voyage.
- 3.9 Tous les résultats d'épreuves de qualification dont il est question sont des résultats de courses individuelles (voir les définitions), à moins d'indication contraire.

4. Critères de sélection

4.1 COURSES DE SÉLECTION

Sovereign Lake : 3-4 déc. - SEULEMENT

- 3 déc. - résultats de la qualification de sprint libre
- 4 déc. - résultats du 10 km classique à départ individuel

Nakkertok : 10-11 déc. 2022

- 10 déc. - résultats de la qualification de sprint classique
 - 11 déc. - résultats du 10 km libre à départ individuel
- a. Des classements par genre qui comprennent tous les athlètes admissibles de la FISU seront créés pour les Coupes Canada de l'Est et de l'Ouest selon le système de pointage de Coupe du monde qui se trouve à l'annexe B.
 - b. Les courses des différentes régions ne peuvent être combinées pour le classement (p. ex., sprint de Sovereign + départ groupé de Nakkertok).
 - c. Les athlètes peuvent participer aux deux compétitions et se trouver sur les deux classements.

4.2 CRITÈRES

- a. 3 meilleurs hommes du classement FISU de la Coupe de l'Est du Canada basé sur les 2 meilleures courses sur 2.
- b. 3 meilleures femmes du classement FISU de la Coupe de l'Est du Canada basé sur les 2 meilleures courses sur 2.
- c. 3 meilleurs hommes du classement FISU de la Coupe de l'Ouest du Canada basé sur les 2 meilleures courses sur 2.
- d. 3 meilleures femmes du classement FISU de la Coupe de l'Ouest du Canada basé sur les 2 meilleures courses sur 2.

- 4.3 Les égalités seront départagées selon la méthode à l'article 3.2.

- 4.4 Les substituts seront choisis dans l'ordre suivant :
- a. à partir du classement de l'athlète qui a décliné la participation.
 - b. Si le classement est épuisé dans une région (p. ex., l'Ouest), les substituts seront choisis à partir du classement de l'autre région (p. ex., l'Est).

5. Informations sur le voyage

- 5.1 Le départ sera le 11 janvier et le retour le 23 janvier 2023.
- 5.2 Les frais seront d'environ 3700 \$ et devront être réglés avant le 21 novembre 2022. Ces frais comprennent :
- a. Frais FISU (1400 \$)
 - b. 12 nuits d'hébergement à 130 \$/nuit (1560 \$)
 - c. Services d'entraînement et de fartage, assurance voyage (750 \$)
 - d. Habit de compétition de l'équipe canadienne

Ces frais ne comprennent pas le transport jusqu'aux Jeux FISU. Les athlètes doivent planifier leur propre transport aux Jeux FISU.

- 5.3 Nordiq Canada doit avancer les fonds pour payer les frais des Jeux FISU. Sans remboursement de leur part, nous ne pouvons émettre aucun remboursement une fois les frais réglés. La seule circonstance pour laquelle il serait possible d'émettre un remboursement est si un athlète substitut peut prendre la place de l'athlète initial.
- 5.4 Le départ sera le 11 janvier et le retour le 23 janvier 2023.
- 5.5 Les athlètes peuvent s'inscrire à des épreuves individuelles. Les décisions concernant les épreuves d'équipe seront prises par le chef d'équipe et l'entraîneur-chef selon les performances des athlètes aux Jeux, leur état de santé et les classements des JMU. Ces décisions ne peuvent être portées en appel.

6. ANNEXE A – Définitions

Définitions pertinentes à la compréhension des critères et procédures.

JMU : Jeux mondiaux universitaires

NC : Nordiq Canada

Résultats de courses individuelles : Le temps final et le classement attribués aux athlètes après avoir terminé une épreuve individuelle. Les temps du jour, les vagues de qualification, les temps de préqualification, les relais d'équipe ou les sprints par équipe ne sont PAS considérés comme des résultats d'épreuves individuelles. Des points de coupe du monde (CM) doivent être attribués pour qu'un résultat soit considéré comme un résultat de CM.

Prêt pour la compétition : défini comme la capacité des athlètes d'obtenir des performances égales ou supérieures lors de la compétition par rapport aux performances réalisées lors de la qualification.

7. ANNEXE B – Système de points de Coupe du monde

1 st place =	100 points	26 th place =	30 points
2 nd place =	95 points	27 th place =	28 points
3 rd place =	90 points	28 th place =	26 points
4 th place =	85 points	29 th place =	24 points
5 th place =	80 points	30 th place =	22 points
6 th place =	75 points	31 st place =	20 points
7 th place =	72 points	32 nd place =	19 points
8 th place =	69 points	33 rd place =	18 points
9 th place =	66 points	34 th place =	17 points
10 th place =	63 points	35 th place =	16 points
11 th place =	60 points	36 th place =	15 points
12 th place =	58 points	37 th place =	14 points
13 th place =	56 points	38 th place =	13 points
14 th place =	54 points	39 th place =	12 points
15 th place =	52 points	40 th place =	11 points
16 th place =	50 points	41 st place =	10 points
17 th place =	48 points	42 nd place =	9 points
18 th place =	46 points	43 rd place =	8 points
19 th place =	44 points	44 th place =	7 points
20 th place =	42 points	45 th place =	6 points
21 st place =	40 points	46 th place =	5 points
22 nd place =	38 points	47 th place =	4 points
23 rd place =	36 points	48 th place =	3 points
24 th place =	34 points	49 th place =	2 points
25 th place =	32 points	50 th place =	1 point